

Assistance de Court Terme et Aide au Retour Volontaire des Migrants Rescapés de la Mer



©OIM Tunisie - Sauvetage en mer, Zarzis 19 mars 2015

CONTEXTE

Tandis que la crise en Libye se poursuit, de nombreuses embarcations de migrants ont pris la mer depuis les côtes libyennes avec l'espoir de rejoindre l'Europe. Certains de ces bateaux ont été secourus au large des côtes tunisiennes. Au total, depuis 2012, 20 bateaux et 2272 personnes ont été rescapés en mer par le Gouvernement de Tunisie.



©OIM Tunisie - Sauvetage en mer, Zarzis 19 mars 2015

Le Gouvernement tunisien a sollicité l'assistance de l'OIM pour l'octroi d'une aide pour ces personnes vulnérables ainsi que pour leur retour volontaire et réintégration dans leur pays d'origine, dans des conditions humaines et décentes.

En 2014, 446 migrants ont reçu une assistance humanitaire de l'OIM Tunisie, avec le soutien financier de la Suisse, de l'Union Européenne et de la Norvège.

En 2015, 938 personnes ont été secourues, dont 758 migrants qui ont été assistés par l'OIM en Tunisie, grâce au soutien financier de l'Union Européenne, dans le cadre du Projet régional « *Stabilisation des communautés à risque et renforcement de la gestion des migrations afin d'accompagner les transitions en Egypte, Tunisie et Libye* » (START), ainsi que grâce au soutien financier de la Suisse, de la Norvège et de la Belgique.

LES MIGRANTS VULNERABLES : PRIORITE DE L'OIM

L'OIM Tunisie offre une assistance particulière pour les enfants migrants non-accompagnés, les personnes en situation médicale critique, les mères célibataires et femmes enceintes, les personnes âgées en danger, les personnes en détresse physique et/ou psychologique, les personnes handicapées et les victimes de la traite. Quant aux demandeurs d'asiles et réfugiés, ils sont pris en charge par l'UNHCR.

Les Activités de l'OIM dans l'assistance après le sauvetage en mer

L'OIM se coordonne avec les autorités tunisiennes, le Croissant Rouge Tunisien (CRT), l'UNHCR, l'UNICEF et d'autres Organisations pour répondre aux défis rencontrés par les migrants rescapés de la mer. Les activités d'assistance d'urgence de l'OIM permettent les interventions suivantes :

Mise à disposition d'aide immédiate dans le respect de la dignité des migrants, tels que la distribution de kits d'hygiène, des vêtements et d'une assistance médicale, y compris l'assistance psychologique; des fonds sont consacrés à la fourniture de repas pour une durée de 21 jours par migrant rescapé de la mer.

Identification des migrants et de leurs vulnérabilités : l'équipe de l'OIM assiste et répertorie les migrants, leur fournit du conseil et des informations sur les programmes d'assistance disponibles et établit un diagnostic de leurs besoins et vulnérabilités. Une attention particulière est accordée aux enfants migrants non-accompagnés en s'assurant que la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant soit réalisée, en coordination avec les autorités compétentes et l'UNICEF.



©OIM Tunisie

Soutien aux autorités pour l'hébergement d'urgence: L'OIM a mis en place, en 2015, un abri d'urgence pour les migrants rescapés en mer, dans le gouvernorat de Médenine. Cette assistance, d'une durée limitée de 21 jours, se fait en coordination avec les institutions tunisiennes, l'OIM, MSF et le CRT, et elle permet de loger les migrants, dans l'attente de trouver des solutions durables pour eux.

L'ASSISTANCE AU RETOUR VOLONTAIRE

L'OIM offre la possibilité aux migrants rescapés en mer qui le souhaitent, de retourner volontairement dans leur pays d'origine. L'équipe de l'OIM tient des sessions de conseil et d'information, afin de détailler les possibilités qui s'offrent aux migrants secourus, leur permettant ainsi de prendre une décision informée.

Cette possibilité est accordée en priorité aux personnes les plus vulnérables. Les migrants émettant le souhait de bénéficier de cette assistance au retour volontaire sont pris en charge par l'OIM qui prend contact avec leur Ambassade et les autorités tunisiennes afin d'assurer l'obtention de laissez-passer et autorisation permettant leur départ. Le transfert et l'assistance au départ de l'aéroport est assuré par l'OIM. En cas de besoin, l'OIM offre l'assistance d'une escorte de voyage. Enfin, l'OIM assure une aide à la réintégration pour les personnes les plus vulnérables, pour garantir leur protection, leur sécurité et leur stabilité dans leur pays d'origine.

SAUVETAGES EN MER 2014 - 2015

Dates des sauvetages en mer	Nombre de bateaux	Nombres personnes rescapées de la mer	Nombres de migrants pris en charge par l'OIM	Nombre de retours volontaires organisés par l'OIM	Nombre de réfugiés/ demandeurs d'asile pris en charge par l'UNHCR
Février 2014	1	98	93	93	5
Mai 2014	1	40	11	9	30
Juin 2014	2	289	247	82	39
Août 2014	2	163	95	71	68
Total 2014	6	590	446	255	142
3 mars 2015	1	86	69	26	17
19 mars 2015	1	84	78	60	0
13 avril 2015	2	182	139	76	44
24 avril 2015	1	98	93	73	-
10 juin 2015	1	357	252	59	82
23 août 2015	1	131	127	45	4
Total 2015	7	938	758	339	147
Total général	13	1528	1204	594	289



POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER

MME HÉLÈNE LE GOFF HLEGOFF@IOM.INT



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

6, Passage du Lac du Bourget

BP. 77 - Les Berges du Lac 1053 Tunis – TUNISIE

Tel : (+216) 71 860 312/ 71 960 313 • Fax : (+216) 71 962 385

E-mail : IOMTunis@iom.int • Web : www.tunisia.iom.int